

Le flux monétaire écosociétal

(par Briec Le Fèvre)

Définition des termes utilisés dans le texte:

Bien consommable: produit ou service payant, issu du travail de personnes touchant un RA, et dont le prix de revient est calculé comme la somme des RA nécessaires à sa production. Un bien consommable est généralement un produit fini ou un service payant, accessible à l'individu et destiné à l'individu, mais peut aussi être un bien d'équipement industriel, un bâtiment, etc.

Consommation finale: acte par lequel un bien consommable termine son circuit de production et de commercialisation (généralement par acquisition par un particulier). Au cours de cet acte, la monnaie correspondant au prix de revient du bien et à la TECF appliquée est détruite sur le compte de l'acquéreur. Du fait que le loyer payé pour l'occupation d'un terrain donne lieu à destruction de la monnaie, le loyer est défini comme un acte de consommation finale.

Masse consommable: somme des prix de tous les biens consommables, après application de la TECF.

Non productif ou population non productive: ensemble des personnes dont l'activité ne donne pas naissance à un bien consommable. Sous ce terme se trouvent les inactifs (retraités, chômeurs, enfants, etc) et les actifs dont le travail ne permet pas la création d'un bien consommable (fonctionnaires, étudiants, chercheurs, artistes, personnel associatif rémunéré pour son action sociale, etc).

Productifs ou population productive: ensemble des personnes touchant un RA et dont le travail donne lieu à mise sur le marché d'un bien consommable.

Revenu d'Activité (RA): revenu complémentaire perçu par une personne en fonction de la valeur sociétale de son travail, ou en remerciement d'un travail précédemment accompli (retraite, chômage).

Revenu Sociétal (RS): revenu versé à toute personne, sur une base égalitaire, quels que soient son âge (excepté pour les mineurs) et son activité.

Revenu Sociétal Individuel (RSI): somme, pour une personne donnée, du RS et de son RA.

TECF: Taxe Ecologique à la Consommation Finale: C'est, avec le loyer d'utilisation privée d'un terrain, le seul impôt, adapté à l'effet sociétal d'une production

I - PRINCIPE DE BASE

D'un point de vue purement technique, le principal objectif de l'économie écosociétale est de maintenir au plus près de l'équilibre la masse monétaire et la valeur des biens disponibles à l'achat.

La principale difficulté réside en ceci que la somme des valeurs brutes des biens disponibles est très inférieure à la somme des revenus distribués à la population, puisque la majorité des revenus n'est pas transcrite dans le prix de revient des biens fabriqués. Ces revenus sans contre-partie "productive" sont: les "Revenus Sociétaux" (RS), identiques pour tous et n'entrant pas en ligne de compte pour le calcul des prix de revient, puisque n'étant pas dus au travail, et les "Revenus d'Activité" (RA) des personnes ne travaillant pas sur la période considérée (chômeurs, retraités,...), ou ne produisant pas de biens consommables (étudiants, chercheurs, artistes, fonctionnaires,...).

Cette difficulté est contournée par l'application de la Taxe Ecosociétale à la Consommation Finale (TECF), qui répartit la somme des revenus non productifs sur l'ensemble de la production de biens consommables. Dans l'absolu, cette taxe est modulée en fonction des produits, et de leur caractère plus ou moins écosociétal, mais le taux moyen doit être établi en fonction du rôle principal précédemment défini. Par ce biais, la masse consommable correspond à la masse monétaire, et celle-ci est distribuée dans la population sans grandes disparités, grâce au maintien des RA à un niveau faible au dessus du RS (seulement 3 à 5 fois plus). En conséquence, l'ensemble de la population a accès à la consommation, donc à la richesse matérielle et de service, ce qui est le but philosophique de l'écosociétalisme.

Par ailleurs, l'écosociétalisme, tel que présenté ici, se proposant d'abolir la propriété privée du sol, il est nécessaire de mettre en place un système permettant tout à la fois de faire de l'occupation du sol une consommation finale (c'est-à-dire de constituer un

système de "loyer" pour toute habitation), tout en maintenant la possibilité de reconnaître le mérite des uns et des autres à travers l'occupation d'un sol plus ou moins enviable (superficie, localisation). Tout ceci impose la création d'un système de classement des terrains en fonction de leur "valeur" relative.

Le paiement de ce loyer représente une destruction de monnaie, dont il faut tenir compte dans le bilan global émission/destruction de monnaie, et dont l'importance est mécaniquement liée à celle de la TECF.

II - PRESENTATION FORMELLE DES FLUX MONETAIRES

Sur une période donnée, la masse monétaire créée M_c est:

$$M_c = \Sigma RS + \Sigma RA$$

Sur la même période, la valeur des biens consommables produits est:

$P_b = \Sigma RA_{\text{prod}}$ où P_b retranscrit la notion de "production brute", et RA_{prod} celle de "revenus d'activité des personnes productives".

Il en découle que la masse monétaire en excès E par rapport à la valeur des biens consommables est:

$$E = M_c - P_b$$

Cet excès de masse monétaire sera détruit lors de la consommation finale, à la fois via la TECF sur les biens consommables, et via les loyers. On peut donc écrire la relation suivante, qui montre le lien mécanique simple entre TECF et loyers L :

$TECF + L = E$ ce qui exprime que l'excédent monétaire E est entièrement consommé par la TECF et le loyer, à l'exclusion de tout autre mécanisme. Il en résulte que:

$TECF\% + L\% = 100$ où $TECF\%$ représente la part en pourcentage de E consommée par la TECF, et $L\%$, la part consommée par les loyers.

L'équilibre monétaire écosociétal peut donc, à ce point, se résumer dans l'équation:

$M_c = P_b + E = CF$ où CF représente la consommation finale, incluant les biens et les loyers.

On peut poser que:

$M_c = CF = (P_b \times (1 + \%)) + (E \times L\%)$ où $\%$ représente le taux moyen de TECF appliqué sur la production brute. Il est possible de calculer directement le taux moyen de TECF en réarrangeant cette équation:

$$\% = [M_c - P_b - (E \times L\%)] / P_b$$

Or, par définition, nous savons que $E = M_c - P_b$, donc:

$$\% = [E \times (1 - L\%)] / P_b$$

Ainsi, en fixant la fraction de E consommé par les loyers ($L\%$), il est possible de définir a priori le taux de TECF appliqué aux biens produits sur une période donnée, connaissant pour la même période M_c et P_b . Le taux moyen $L\%$ est ajustable à volonté, dans le but de laisser au loyer une part de la consommation moyenne du revenu individuel qui soit représentative de la "valeur" du terrain occupé, sans pour autant gréver les plus bas revenus, donc sans biaiser significativement le but initial de l'écosociétalisme.

Concernant l'organisation du système de loyers, il est possible de se baser sur une évaluation en unités arbitraires des terrains (points de loyer PL), et de laisser ensuite chaque individu libre de briguer le terrain de son choix, quel que soit son revenu. Le calcul du prix de chaque loyer individuel L_{ind} se fait simplement par application de l'équation suivante:

$$L_{\text{ind}} = PL_{\text{ind}} \times [(L\% \times E) / \Sigma PL]$$

L'équilibre devrait donc se trouver naturellement aux alentours de $L\%$ du revenu individuel consommé par le loyer, quel que soit le revenu considéré. Cependant, la consommation du ménage se décompose en $(P_b + TECF + L)$, or c'est le rapport $L / (TECF + L)$ moyenné sur l'ensemble de la population qui vaut exactement $L\%$; il résulte que la part du loyer dans un ménage

est en moyenne légèrement inférieure à $L\%$, puisqu'elle vaut en fait $L/(TECF+L+P_b)$. Ceci explique que, dans la simulation proposée [\[1\]](#), la part du loyer dans la consommation finale des particuliers soit de l'ordre de 8% quand la consommation de l'excédent par les loyers est de 10%.

III) APPLICATION A LA POPULATION FRANÇAISE ACTUELLE (simulation Excel).

Selon les données démographiques et économiques, la population française (1998, source Quid 2002) se décompose en les catégories suivantes:

Tableau 1

ACTIFS			Ratio/populatio totale	
	Catégorie socio-prof.	Effectif	Totaux	
Revenu sup.	AGRICULTEURS	685 000		
	ARTISANS	794 000		
	COMMERCANTS	746 000		
	CHEFS ENTREPRISES	131 000	2 356 000	0.042
CADRES et SUP	PROFS LIBERALES	345 000		
	CADRES PUBLIC	300 000		
Revenu tranche 5	PROF / SCIENT	710 000		
	INFO, ART, SPEC	220 000		
	ADMIN / COMMERCIAUX	901 000		
	ING / TECH	676 000	3 152 000	0.056
INTERMED.	INSTITUTEURS	803 000		
	SANTE / SOCIAL	962 000		
Revenu tranche 4	RELIGIEUX	17 000		
	ADMIN - PUBLIC	395 000		
	ADMIN - PRIVE	1 440 000		
	TECHNICIENS	928 000		
	CONTREMAITRES	560 000	5 105 000	0.090
	ADMIN - PUBLIC	2 134 000		
EMPLOYES	ADMIN - PRIVE	2 333 000		
	ADMIN - COMMERCE	973 000		
Revenu tranche 3	SERVICES AUX PART.	1 639 000		
	POLICIERS-MILITAIRES	532 000	7 611 000	0.134
OUV. QUAL.	INDUSTRIE	1 663 000		
	ARTISANAL	1 632 000		
Revenu tranche 2	CHAUFFEURS	648 000		
	MANUTENTION	427 000	4 370 000	0.077
Revenu faible	Ouv. N.Q.	INDUSTRIE	1 469 000	
		ARTISANAL	876 000	
		AGRICOLE	285 000	
		CHOMEURS N'AYANT JAMAIS TRAVAILLE	354 000	
		MILITAIRES CONT	177 900	3 161 900
TOTAL ACTIFS		25 755 900		0.45
NON ACTIFS	EX AGRICULTEURS	1 129 000		
	EX ARTISANS / COMM	893 000		
	EX INTERM	1 633 000		
	EX EMPLOYES	2 910 000		
	EX OUVRIERS	2 873 000		
	RETRAITES	1 026 000		
	ETUDIANTS	5 589 000		
	INACTIFS < 60 ans	3 955 000		
	INACTIFS > 60 ans	1 665 000		
	TOTAL INACTIFS		30 913 000	
Population totale		56 668 900		
FONCTION PUBLIQUE 1996				
ETAT		2 214 400		
HOSPITALIER		846 900		
REGION / DEPT		207 659		
COMMUNAUX et INTER		1 087 165		
ADMIN LOC		92 924		
AUTRES ORGANISMES		59 574		
		4 508 622		0.080

Nous considérerons ici que les revenus sont calculés en monnaie-heures (proposition B. Cormier), et que le RA de base équivaut au revenu d'une personne travaillant à plein temps (120 heures par mois) avec un coefficient écosociétal de 1. Le RA minimum est donc de 120 monnaie-heures. Les coefficients écosociétaux sont répartis sur une échelle de 1 à 3 fois le RA de base, soit des revenus s'étalant entre le RS seul, et 1 RS + 3 RA de base.

Considérant, pour simplifier, que la population active et la population inactive sont composées des mêmes catégories socio-professionnelles, il apparaît, de par le tableau ci-dessus, que la population peut être classée selon son niveau de revenu comme suit:

Tableau 2

Revenu supérieur	9%
Revenu tranche 5	12%
Revenu tranche 4	20%
Revenu tranche 3	30%
Revenu tranche 2	17%
Revenu faible	12%

en considérant pour chaque catégorie le rapport de l'effectif parmi les actifs au nombre total d'actifs.

Etant donné que la valeur de la production correspond au RA des actifs productifs, il faut calculer quelle proportion de cette population est active et productive. Du tableau 1, il ressort que 45% de la population est active, mais que au moins 8% de la population est active non productive (fonction publique). Ceci représente 17,5% de la population active.

Cependant, à cause du fractionnement des revenus en RS et RA, il n'est pas possible d'utiliser directement une seule population telle que définie dans le tableau 2, car le calcul des réductions de revenus d'activité pour les personnes ne travaillant plus (chômeurs, retraités) s'appliqueraient aussi au RS, ce qui fausse les bilans. J'ai donc choisi de créer deux populations distinctes de 100 individus, recevant chacune les revenus indiqués dans le tableau 3. J'ai considéré ici que les inactifs ayant un revenu faible touchent le seul RS, et que tous les autres ont un RA correspondant à 70% du RA des actifs de la même tranche.

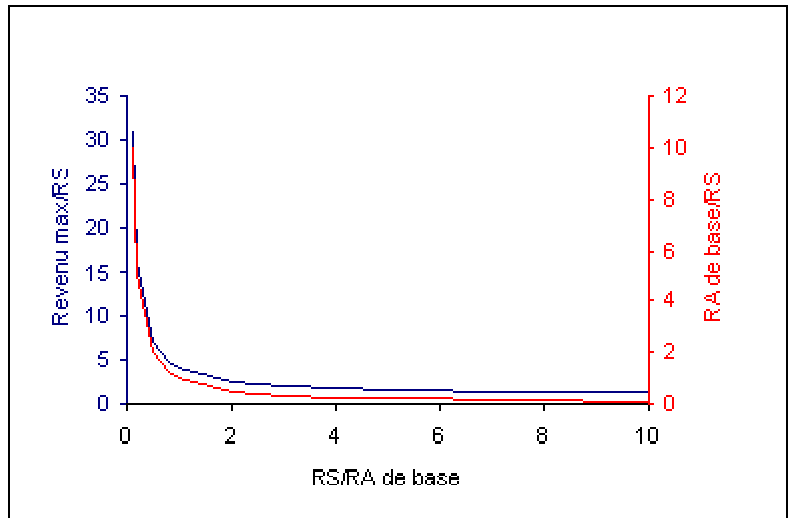
Pour constituer la population finale, il suffit de faire un "mélange" comportant 55% de population inactive et 45% de population active.

Tableau 3

	Population inactive (55%):	Population active (45%) (dont 82,5% productive)
	Revenu d'activité (monnaie-heure)	Revenu d'activité (monnaie-heure)
Revenu supérieur	252	360
Revenu tranche 5	210	300
Revenu tranche 4	168	240
Revenu tranche 3	151,2	216
Revenu tranche 2	126	180
Revenu faible	0	120

Le calcul de la production brute P_b se fait en considérant 82,5% des RA de la seule population active dans le "mélange", soit seulement 82,5% de 45% des RA de la population active type présentée dans le tableau 3.

Le RS est calculé comme une proportion du RA de base. Le choix du coefficient multiplicateur est à décider politiquement, en fonction du taux de disparité que l'on veut maintenir dans la population (afin d'inciter à l'excellence). Par exemple, avec un taux de 1, le RS est de 120 monnaie-heures, et travailler à plein temps au niveau hiérarchique faible équivaut déjà à doubler son revenu ($RS=120 + RA=120$). En dessous de 1, le RS devient faible, et la disparité avec les hauts revenus est forte (rapport revenu max/RS = 7 avec $RS=0.5$ RA de base). Au dessus de 1, tout augmente fortement du point de vue des prix, mais les disparités se gomment assez rapidement, avec un rapport revenu max/RS = 1.6 avec $RS=5$. Cependant, dans ce cas, travailler à plein temps dans la tranche de salaire faible ne rapporte que 20% de plus par rapport au RS seul, ce qui peut inciter soit à travailler dans une tranche plus élevée, soit à rester tranquille à la maison... Le choix du rapport RS/RA de base est donc éminemment politique.



Pour illustration, voir le graphique ci-contre, qui traduit l'évolution du rapport Revenu maximum/RS, en fonction de la valeur du rapport RS/RA de base (courbe bleue). Il apparaît clairement que d'augmenter le rapport RS/RA de base très au delà de 2 ne réduit pas fortement les disparités entre hauts et bas salaires (rapport revenu max/RS proche de 1), mais a par contre pour effet négatif de réduire l'attrait du travail à bas salaire (rapport RA de base/RS de plus en plus petit: courbe rouge). L'idéal se trouve donc près de 1 pour le rapport RS/RA de base.

[1] Voir document Excel ([simulation téléchargeable](#) 85 ko, établie par Briec Le Fèvre)